

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 273****8 mars 2004****SOMMAIRE**

<b>Abax Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13085</b>	<b>Kanebo Investments S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13102</b>
<b>Almatis Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>13078</b>	<b>Léo Photo, S.à r.l., Schmiede</b> .....	<b>13077</b>
<b>Audit &amp; Business Consulting, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>13091</b>	<b>Lloyds TSB Global Multifund Allocation, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>13058</b>
<b>Autostrade Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13089</b>	<b>Lumina Gestion, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>13084</b>
<b>Autostrade Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13091</b>	<b>MC Anton Holding S.A., Bereldange</b> .....	<b>13090</b>
<b>Belron International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13091</b>	<b>MC Anton Holding S.A., Bereldange</b> .....	<b>13090</b>
<b>Belron S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13089</b>	<b>MC Anton Holding S.A., Bereldange</b> .....	<b>13090</b>
<b>Cerix Luxembourg S.A., Windhof</b> .....	<b>13084</b>	<b>Multiserv S.A., Differdange</b> .....	<b>13088</b>
<b>Cosy Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13086</b>	<b>NextPharma Technologies S.A., Luxembourg</b> ..	<b>13093</b>
<b>Domeric S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>13089</b>	<b>NextPharma Technologies S.A., Luxembourg</b> ..	<b>13095</b>
<b>DXF Capital Investor Holding S.A., Luxembourg</b> ..	<b>13086</b>	<b>Office de Brevets Meyers &amp; Van Malderen S.A., Strassen</b> .....	<b>13095</b>
<b>ECM Real Estate Investments II A.G., Luxembourg</b> .....	<b>13092</b>	<b>Omen A.G., Luxembourg</b> .....	<b>13088</b>
<b>ECM Real Estate Investments II A.G., Luxembourg</b> .....	<b>13092</b>	<b>Omen A.G., Luxembourg</b> .....	<b>13088</b>
<b>Effegi S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13088</b>	<b>Omen A.G., Luxembourg</b> .....	<b>13088</b>
<b>Epsilux Immobilière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13090</b>	<b>Omen A.G., Luxembourg</b> .....	<b>13088</b>
<b>Espirito Santo Services S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>13100</b>	<b>Open S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13101</b>
<b>Expand, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>13092</b>	<b>Open S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13102</b>
<b>Fase Fintek S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13103</b>	<b>Ourakan International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13097</b>
<b>Fase Fintek S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13103</b>	<b>Ourakan International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13097</b>
<b>Fibre Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13089</b>	<b>Philippi, S.à r.l., Echternach</b> .....	<b>13085</b>
<b>Fiedler &amp; Sander, G.m.b.H., Berbourg</b> .....	<b>13087</b>	<b>R.P.R.C. Tivoli, S.à r.l., Diekirch</b> .....	<b>13077</b>
<b>Fiedler &amp; Sander, G.m.b.H., Berbourg</b> .....	<b>13087</b>	<b>Société de Plastiques Industriels S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13087</b>
<b>(The) Figleaf Costume House, S.à r.l., Niederpalen</b> .....	<b>13085</b>	<b>Specta Unternehmensberatung, GmbH, Bereldange</b> .....	<b>13091</b>
<b>Foch, S.à r.l., Echternach</b> .....	<b>13085</b>	<b>Stratco S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13087</b>
<b>Frodilou S.A., Wiltz</b> .....	<b>13077</b>	<b>Tectonix S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13103</b>
<b>G.D. Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13086</b>	<b>Tectonix S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13103</b>
<b>G.O. IA-Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>13098</b>	<b>Tennispo, S.à r.l., Beaufort</b> .....	<b>13085</b>
<b>G.O. IA-Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>13100</b>	<b>Thermogaz, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>13089</b>
<b>Gothaer Services, GmbH, Luxembourg</b> .....	<b>13091</b>	<b>Tiffany Asphalt International S.A., Luxembourg</b> ..	<b>13104</b>
<b>Kanebo Investments S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13102</b>	<b>Tiffany Asphalt International S.A., Luxembourg</b> ..	<b>13104</b>
		<b>Zenitel Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13096</b>

**LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 1, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 99.100.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twelfth of February.

Before us, Maître Marthe Thyes-Walch, notaire residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- LLOYDS TSB BANK PLC LUXEMBOURG, a company having its registered office in Luxembourg, 1, rue Schiller, here represented by Mr Marc De Leye, Manager, Investment Funds and Ms Marie-Christine Piasta-Decaux, Sub-Manager, Funds Legal, LLOYDS BANK PLC, residing in Luxembourg.

2. - Ms. Suzanne Dos Santos, employée privée, residing in Gosseldange, Luxembourg.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a «Société Anonyme» qualifying as a «Société d'Investissement à Capital Variable» which they form between themselves:

**Articles of Incorporation**

**Art. 1.** There exists among the shareholders and all those who may become holders of shares, a Company in the form of a «Société Anonyme» qualifying as a «Société d'Investissement à Capital Variable» under the name of LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION.

English will be the official language of the Company and will be binding for these Articles of Incorporation and any other documents, agreements, etc., related to the Company. In case of divergence or conflict between English and any other languages, English will prevail.

**Duration**

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the of shareholders' general meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as defined in the article 30 hereafter.

**Sole Object**

**Art. 3.** The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and in other permitted liquid financial assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 20th December 2002 regarding Undertakings for Collective Investment.

The Company is incorporated under the provisions of Part II of the law of 20th December 2002. In that context, the Company does not intend to sale its shares to the public within the European Union or any part of it.

**Registered Office**

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Share Capital**

**Art. 5.** Variations in the capital shall be effected ipso jure and without compliance with measures regarding publication and entry in the commercial and company register prescribed for increases and decreases of capital of public limited companies.

The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of all classes of shares of the Company as defined in the article 25 hereof.

The capital of the Company, at the date of incorporation, was one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-).

The minimum capital of the Company is the equivalent in Dollars of the United States (USD) of one million two hundred fifty thousand euros (1,250,000.- EUR). Such minimum must be achieved within 6 months from the date on which the Company was authorised as an undertaking for collective investment.

The Board of Directors is authorised to issue further shares to be fully paid at any time in accordance with the article 26 hereof, at the net asset value per share or at the respective net asset value per share determined in accordance with the article 25 hereof without reserving for the existing shareholders a preferential right to the subscription of the shares to be issued.

Fractions of shares will be issued to one thousandth of a share. If the payment made by a subscriber results in the entitlement to a fraction of a share, the subscriber shall not be entitled to vote but shall, to the extent determined by the Company in relation to the calculation of fractions, be entitled to dividends or other distributions on a pro rata basis.

The Board of Directors may delegate to any Director or Manager of the Company or to any other duly authorised person (individual or legal entity), the duty of accepting subscriptions for such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes (the «classes») and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to article 3 hereof in transferable securities and in other permitted liquid assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of investment, as the Board of Directors shall determine in respect of each class of shares. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in USD, be converted into USD, the capital shall be the total net assets of all classes.

The Board of Directors may, pursuant to article 29 hereof, reduce the capital of the Company by cancellation of the shares on any class of shares and refund to the shareholders of such class the full net value of the shares of such class.

### Shares

#### **Art. 6.** Shares are issued in registered form only.

The registered Shareholder will receive a confirmation of his shareholding or at his request, a certificate. If a registered Shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

Share certificates shall be signed by two Directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by stamped signature. However, one of such signatures may be set by a person delegated to this effect by the Board of Directors, in such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine. Definitive share certificates will be sent to the shareholders without delay.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price pursuant to article 26 hereof. Payment of dividends will be made to shareholders at their address in the Register of shareholders.

All issued shares of the Company shall be inscribed in the Register of shareholders, which shall contain the name of each holder of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and the class of shares held by him and the amount paid in on each such share.

Every transfer of shares shall be entered in the Register of shareholders and shall be effected (a) if share certificates have been issued through the registration in the Register of shareholders by the Company, upon delivering of the certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding powers of attorney to act therefor.

Every registered Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company until another address has been provided by the shareholder. The Shareholder may at any moment change the address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its Registered Office, or at such other address as may be set by the Company.

### Loss of Share Certificates

**Art. 7.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, damaged or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, as the Company may determine in accordance with the law, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto. At the issue of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its discretion, charge the shareholder for the costs of the duplicate or for a new share certificate and all justified expenses undergone by the Company in connection with the issue and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old share certificate.

### Restriction to the Shareholding of Shares

**Art. 8.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any person, firm or corporate body, including, but without limitation, any «U.S. Person» as defined hereunder or by any person who holds or owns shares in breach of any law or regulation or otherwise in circumstances having, or which may have, adverse regulatory tax or fiscal consequences for the Company or the Shareholder or otherwise be detrimental to the interests of the Company (a «Prohibited Person») and for such purpose the Company may:

1. decline to issue any share and decline to register any transfer of shares, where it appears to it that such issue or transfer would or might result in beneficial ownership of such shares by a U.S. Person or a Prohibited Person; and

2. at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the Register of shareholders to furnish it with any information and certificates which it may consider necessary and if required, supported by affidavit for the purpose of determining whether these shares belong or will belong in a beneficial ownership to U.S. Persons or Prohibited Persons; and

3. where it appears to the Company that any U.S. Person or any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares, compulsory purchase from such shareholder all shares held by it in the following manner:

a. The Company shall send a notice (hereinafter called the «Purchase Notice») to the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares; the purchase notice shall specify the shares to be purchased, the purchase price to be paid and the place at which this price will be paid.

Any such notice may be sent to the shareholder by registered mail addressed at this latest address known to or appearing in the Register of the Company. The said shareholder shall be obliged to deliver without any delay the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register of Shareholders.

b. The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the Purchase Price») shall be equal to the price determined in accordance with article 25 hereof at the date specified in the purchase notice.

c. Payment of the Purchase Price will be made in the reference currency of the relevant class, except during periods of exchange restrictions in any other currency the Board of Directors will define, the price will be deposited with a Bank in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere as specified in the Purchase Notice for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice.

Upon payment of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such Purchase Notice shall enforce any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid.

d. The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith, and

e. decline to accept the vote of any U.S. Person or any Prohibited Person at any Meeting of shareholders.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. Person» shall mean national, citizen or resident of the United States of America or of any of its territories or possessions subject to its jurisdiction or persons who are normally resident therein (including the inheritance of any such person, or companies and any other association created or organised therein).

### **Powers of the General Meeting of Shareholders**

**Art. 9.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions taken during such meeting will apply to all the shareholders of the Company regardless of the class of shares, which they hold. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

### **General Meetings**

**Art. 10.** The shareholders' annual general meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of October in every year at 10 a.m. If such day is not a bank Business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank Business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other shareholders' general meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

### **Quorum and Votes of Shares**

**Art. 11.** The quorum and time required by law shall govern the notice and conduct of the shareholders' meetings of the Company, unless otherwise provided by these Articles.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within its class is entitled to one vote, excluding the restrictions imposed by these Articles.

A Shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing another person as his written proxy, by telex or by any other means of written communication.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at shareholder's general meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any shareholders' general meeting.

### **Convening Notice**

**Art. 12.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of shareholders.

### **Directors**

**Art. 13.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members; members of the Board of Directors need not to be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their Annual General Meeting for a period not exceeding six years and ending when their successors have been elected; however, a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next shareholders' meeting.

### Proceedings of Directors

**Art. 14.** The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman and one or more Vice-Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

If a Chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but if not appointed or in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another Director and, in case of a shareholder's meeting, any other person as Chairman pro tempore by vote of the majority of the present shareholders or Directors in order to assume the Chairmanship at any such meeting.

Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least 8 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing either by cable or telegram or telex of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any Meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, facsimile or telex another Director as his proxy. Directors may vote in writing or by cable or telegram, facsimile or telex.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

Except as stated below, the Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors are in attendance (which may be by way of a conference telephone call) or represented at a Meeting of the Board of Directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman shall have a casting vote.

The directors may also adopt, by unanimous vote, a circular resolution which may be effected by each director expressing his consent on one or several separate identical instruments in writing or by telex, telegram or telecopier message (in each such case confirmed in writing), which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision. The Board of Directors shall appoint Managers and Officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointments may be revoked at any time by the Board of Directors.

Managers and Officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to Officers (individual or legal entity) of the Company who need not be Directors.

### Minutes of Board Meetings

**Art. 15.** The Minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Director who presided at such Meeting.

Copies or Extracts of such Minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the Secretary, or by two Directors.

### Investment Policy of the Company

**Art. 16.** The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company, in accordance with the law of 20th December 2002 including, without limitation, restrictions in respect of:

- a) the borrowings of the Company and the pledging of its assets;
- b) the maximum percentage of its assets which it may invest in any form or class of security and the maximum percentage of any form or class of security which it may acquire;
- c) whether and the extent to which the Company may invest in other undertakings for collective investment of the open-end type. In that respect the Board may decide to invest, to the extent permitted by the law of 20th December 2002, in shares of an investment company of the open-end type, or in the units of a unit trust of the open-end type, managed by a company, to which the Company is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding.

The Board of Directors may decide that investment of the Company be made (i) in transferable securities/ money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the law of 20th December 2002, (ii) in transferable securities/ money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities/ money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in any other country in Europe, Asia, Oceania, the American continents and Africa, or dealt in on another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities/ money market instruments provided the terms of the issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing in any of the stock exchanges on other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue cannot account for more than thirty per cent of the Company's total net assets.

The Board of Directors may decide that investment of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the law of 20th December 2002 and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the law of 20th December 2002, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the sales documents of the Company.

The Company may not make loans, except through the loan of securities held in a Fund to brokers, dealers and financial institutions, provided that such loans shall be made through the standardised securities lending operations operated by CLEARSTREAM or EUROCLEAR or another recognised clearing system operating such lending on a fully secured basis. Such loans, as defined above, shall not be made for any class of shares if, as a result, more than 50% of the market value of any individual securities held by the relevant class should be so loaned. On the other hand, the loans shall not be for a period more than 30 days.

#### Director's Interests

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors, Managers or Officers of the Company is interested in, or is Director, Manager, Officer or Employee of such other corporation or firm.

Any Director, Manager or Officer of the Company who serves as a Director, Manager, Officer or Employee of any Company or firm with the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented for considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director, Manager or Officer of the Company may have any personal interest in any transactions of the Company, such Director, Manager or Officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's, Manager's or Officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding shareholders' meeting.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving LLOYDS TSB BANK PLC, any subsidiary thereof or holding company thereof or any subsidiary of any holding company thereof, or such other company or entity as may be determined by the Directors in their absolute discretion.

#### Indemnity

**Art. 18.** The Company may indemnify any Director, Manager or Officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director, Manager or Officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

#### Administration and Accounts

**Art. 19.** The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual or joint signature of one or several authorised signatories to whom powers will have been specially delegated by the Board of Directors.

**Art. 20.** The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings (the «Custodian»), in particular the articles 34 to 38 of the same law. All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall use their best endeavours to find a corporation to act as custodian and upon doing so the Board shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Without prejudice to the dispositions of the laws and regulations in effect, the Company may conclude contracts with third parties on terms on which such third parties will provide management, administration or depository services for the Company or will advise or assist the Company in the management, administration or depository.

If such a contract concluded with LLOYDS TSB BANK PLC should terminate or expire, the Company, on demand of LLOYDS TSB BANK PLC will change its name and the new denomination will not resemble the name set out in article 1 hereof and the word «Lloyds» and/or «TSB» cannot be used.

**Art. 21.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st May of each year and shall terminate on the 30th April. The accounts of the Company shall be expressed in Dollars of the United States (USD). When there shall be

different classes as provided for in article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into USD and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Company and the setting up of its financial reports.

**Art. 22.** The Company shall appoint a legal authorized auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall carry out the duties prescribed by the law of 20th December 2002 regarding Undertakings for Collective Investment.

The legal authorized auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which becomes avoid by the next shareholder's annual general meeting and shall remain in office until re-elected or until his successor is elected. The legal authorized auditor (réviseur d'entreprises agréé) in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

### **Redemption and Conversion of Shares**

**Art. 23.** As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by Law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company. The redemption price shall be paid not later than three business days after the date on which the applicable net asset value was determined or if the share certificate is received by the Company after that date, within the two business days following the receipt and the proper verification of the said certificate and shall be equal to the net asset value for the relevant class of shares as determined in accordance with the provisions of article 25 hereof, and reduced by the commission and fees which the Directors will determine from time to time.

The Board may, with respect to any class of Shares of the Company, extend the period for payment of redemption proceeds to such period as shall be necessary to repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets attributable to such class of Shares shall be invested. The Board may also, in respect of any class of Shares, determine a notice period required for lodging any redemption request. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of Shares of the Company and any applicable notice period will be publicised in the sales documents relating to the sale of such Shares.

Any redemption request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The certificate or certificates for such shares in proper form shall have to be delivered to the Company or to any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, before the redemption price shall be paid.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Without prejudice to the provisions of article 24, if there happens to be redeemed (pursuant to requests for redemption or conversion) on any Dealing day more than 10% of the number of Shares of the class concerned then in issue, the Directors may declare that those redemptions will be proportionally deferred for a period from then until a Dealing day (being not more than 7 Dealing days thereafter) and the Company shall not be bound to redeem any shares of the class concerned before that Dealing day. On that Dealing day, requests for redemption or conversion, which have been deferred (and not effectively withdrawn), shall be executed with priority over later requests. If a request is deferred pursuant to this paragraph, the relevant Dealing day shall be the day on which such request is complied with and the request shall be deemed to have been received the Business day preceding the Dealing day.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares into shares of another class at the respective net asset values of the shares of the relevant class, provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge.

In the event that the purchase or the conversion of shares will reduce the number of shares relating to a given class belonging to a single shareholder to below such minimum number of shares which can be determined by the Board of Directors, the shareholders can be considered to have asked for the redemption or the conversion of all his shares in this class.

### **Suspension of Calculation of the Net Asset Value and of Issues, Redemptions and Conversions**

**Art. 24.** The net asset value of shares in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in any case not less than twice monthly, and particularly when receiving an application for redemption, as the Board of Directors by regulation may direct (the day for determination of net asset value being referred to herein as a «Dealing day»), provided that in any case where any Dealing day would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg, such Dealing day shall then be the next bank Business day following such holiday. The Company may suspend the determination of the net asset value of shares of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as conversion of shares of each class,

a) during any period when the net asset value of one or more Undertakings for Collective Investment, in which the Fund will have invested a significant part of the assets of the Fund, cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Dealing day; or

b) during any period when any of the principal stock exchanges or organised markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of shares from time to time are quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

c) when any state of affairs exists which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of shares would be impracticable; or

d) when there is any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current price or values on any stock exchange in respect of the assets attributable to such class of shares; or

e) in any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such class or during which any transfer of the class of shares involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal rates of exchange; or

f) if the Company is being or is expected to be wound-up: in such case, the above-mentioned suspensions will come into effect at the earliest on the day when notice is given for the shareholders' general meeting in the course of which a resolution for the dissolution of the Company will be proposed or made on the order of the Luxembourg Supervisory Authority.

Any such suspension shall be published by the Company and shall be notified to shareholders requesting purchase of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such purchase as specified in article 23 hereof.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value, the issue, redemption and conversion of the shares of any other class of shares.

The beginning and the end of any suspension period (with the exception of the normal closure of stock exchanges not exceeding 3 days) will be brought in the notice of the public at the registered address of the Company and announced in a Luxembourg daily newspaper, and at the discretion of the Board of Directors in any other appropriate newspaper.

### **Determination of Share Prices**

**Art. 25.** The net asset value of shares of each class of shares of the Company shall be expressed in the currency of denomination of the relevant class of shares, as determined by the Board of Directors, as a per share figure and shall be determined on each Dealing day, by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares by the number of outstanding shares of the relevant class. The resulting price is rounded in the manner prescribed by the Board of Directors. If a substantial modification of the prices on stock exchange markets, on which an important part of investments made by the Company and attributable to a particular class of shares are negotiated or quoted has occurred, since the closing of the offices of the relevant day, the Company may cancel the first valuation and make a second valuation in order to protect the interest of the shareholders of the Company.

A. This valuation of the assets of different class of shares will be done in the following manner:

The assets of the Company shall be deemed to include:

- a. all holdings in units or shares of open-ended investment funds or investment companies;
  - b. all cash, deposits, bills, notes, bonds, options or subscription rights and any other securities and investments belonging or due to the Company;
  - c. all distributions or interest payments due, to the extent known to the Company;
  - d. all accrued interest due on deposits and securities except where such interest is included in the principal thereof;
  - e. all other assets of every kind and nature, including, if any, the prepaid expenses of the Company, not yet written off.
- The liabilities of the Company shall be deemed to include:
- a. all borrowing, bills and other amounts due;
  - b. all administrative expenses due (including the remuneration for the Managers, custodians, representatives and agents of the Company);
  - c. all known liabilities, due or not yet due;
  - d. an appropriate amount set aside for taxes as at the date of the valuation and any other provisions or reserves approved by the Board of Directors;
  - e. all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by holder's equity in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees and expenses payable to its investment advisers or investment Managers, accountants, custodians, paying agents and permanent representatives, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, promotional, marketing and printing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectus or explanatory memoranda or sales brochures, annual and semi-annual reports, stock exchange listing costs, taxes or governmental duties and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may take into account recurring or regular administrative and other expenses by estimating them for the year or for any other period and accruing them on a prorata temporis basis.

The assets of each class of shares are valued in the following way:

- a. cash and deposits denominated in the same currency as that of the relevant class of shares, at their nominal value;
- b. cash and deposits denominated in a different currency as that of the relevant class, at the exchange rate determined by the Custodian Bank for the relevant Dealing day;
- c. transferable securities and investments quoted on an official or recognised regulated market at the last available closing price, or if the asset is quoted on several markets, on the principal market which shall be determined with prudence and in good faith by the Company;
- d. units or shares of open-ended investment funds or investment companies, at the last available net asset value, or if the units or shares of open-ended investment funds or investment companies is quoted on official or recognised regulated market, at the last available closing price if that price is later than the known net asset value and if the Board of Directors considers it better reflects the value of the units or shares;
- e. nonetheless if the Board of Directors estimates that the share price as defined under b., c. or d. above, for an asset, does not reflect its true value or if there is no way to value it as defined under b., c. and d. above, the asset shall be valued by the Board of Directors on the basis of the probable realisable value which must be determined with prudence and in good faith.



B. The Directors shall establish a pool of assets for each class of shares in the following manner:

a. the proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

b. if any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c. if the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

d. in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools pro rata to the net asset values of the relevant classes of shares;

e. upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

C. For the purposes of this article:

a. shares of the Company to be redeemed under article 23 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the valuation date applying to the redemption of such share and will be, as from this date and until the price has been paid, deemed to be a liability of the Company;

b. all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in the currency in which the net asset value of any class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of shares; and

c. effect shall be given on any valuation date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such valuation date, to the extent practicable.

#### Issue of Shares

**Art. 26.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and issued, shall be the net asset value as defined hereof for the relevant class of shares plus such commission as the sale documents may provide; the price so obtained shall be rounded according to the current banking practice. Any remuneration to agents active in placing of the shares will be paid out of such commission. The price so determined shall be payable not later than three Business days after the Dealing day applicable to the subscription.

The Company may issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to obtain a valuation report from an independent legal authorized auditor (*réviseur d'entreprises agréé indépendant*). Such securities must be in compliance with the investment restrictions of the Company and the investment policy of the relevant class.

#### Dividends

**Art. 27.** The shareholders' general meeting deciding on distribution of dividends on shares of one class of shares shall be subject to the approval by the shareholders of the relevant class of shares voting at the same majority.

Interim dividends may be paid out on shares of one class of shares upon decision of the Board of Directors. No distribution can be made if as a consequence, the capital falls below the minimum capital provided by the law.

The dividends may be paid in any currency designated by the Board of Directors and will be paid at place and time as determined by the Board of Directors. The Board of Directors shall determine the exchange rate to convert the dividends in the payment currency.

#### Liquidation and Reorganisation

**Art. 28.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the shareholders' meeting effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

**Art. 29.** The Board of Directors of the Company may decide to liquidate one class of shares if the net assets of such class of shares fall below an amount they consider appropriate for achieving the classes' objectives or if a change in the economic or political situation relating to the relevant class would justify such liquidation. The decision relating to the liquidation will be notified to the shareholders concerned one month prior to the effective date of the liquidation and the notification will indicate the reasons for, and the procedures pertaining to the liquidation. Unless the Board of Directors otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the relevant class of shares may continue to request redemption or conversion of their shares on the basis of the applicable net asset value, taking into account the estimated liquidation expenses. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the date of the liquidation of the relevant class will be deposited with the Custodian for a period of six months after the date of liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg, on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided above, the Board of Directors may decide to close down one class of shares by merger into another class of shares (the «new class of shares»). Such merger may also be decided by the Board of Directors if required by the interests of the shareholders of any of the relevant class. Such decision will be notified to shareholders one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new class of shares becomes effective. The notification will indicate the procedure and the reasons for the merger.

The Board of Directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one class of shares by contribution into another Undertaking for Collective Investment governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. In addition, such amalgamation may be decided by the Board of Directors if required by the interests of the shareholders of the relevant class. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information in relation to the other Undertaking for Collective Investment. Such publication will be made one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another Undertaking for Collective Investment becomes effective. In case of contribution to another Undertaking for Collective Investment of the mutual fund type or to a foreign based Undertaking for Collective Investment, the amalgamation will be binding only on shareholders of the relevant class who will expressly agree to the amalgamation.

In the event that the Board of Directors determines that it is required by the interests of the shareholders of the relevant class or that a change in the economic or political situation relating to the class concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one class of shares, by means of a division into two or more classes, may be decided by the Board of Directors. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information in relation to the two or more new classes. Such publication will be made one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares, free of charge before the operation involving division into two or more classes becomes effective.

If the Board of Directors does not have the authority to do so or where the Board of Directors determines that the decision should be put for shareholders' approval, the decision to liquidate, to amalgamate or to reorganise a class of shares may be taken at a shareholders' meeting of the class to be liquidated, amalgamated or reorganised instead of being taken by the Directors. At such class meeting, no quorum shall be required and the decision to liquidate, amalgamate or reorganise must be approved by shareholders holding at least a simple majority of the shares present or represented. Decisions on contributions to another Undertaking for Collective Investment of the mutual fund type or to a foreign based Undertaking for Collective Investment are only binding on shareholders having expressly agreed to the amalgamation. The period of notice required to call such class meeting shall be in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The decision of the meeting will be notified and/or published by the Company no later than one month before the effective date of the liquidation, amalgamation or reorganisation of the class of shares in order to enable shareholders to request redemption or switching of their shares, free of charge, before the liquidation, amalgamation or reorganisation of the class of shares becomes effective.

#### **Amendments**

**Art. 30.** These Articles of Incorporation may be amended in time and place decided by the Board of Directors by a shareholders' general meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Any amendment affecting the right of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each relevant class.

#### **General Provisions**

**Art. 31.** For all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the dispositions of the law of 10th August 1915 on Commercial Companies and the amendments as well as with the law of 20 December 2002 regarding Undertakings for Collective Investment.

#### *Subscription*

The founders have, upon incorporation subscribed the following shares and paid in the issue price being USD 100.- in cash as follows, in respect for each share subscribed of the Funds:

1. - LLOYDS TSB BANK PLC LUXEMBOURG, prenamed, nine hundred and ninety-nine shares LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION - (US Dollar) Conservative Fund	999
2. - Ms. Suzanne Dos Santos, prenamed, one share LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION - (US Dollar) Conservative Fund, . . . . .	1
Total: one thousand shares LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION - (US Dollar) Conservative Fund, . . . . .	1,000

The amount of 100,000.- (US\$) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the notaire authenticating the deed of incorporation who expressly states this.

#### *Valuation of the corporate capital*

For the purpose of registering, the corporate capital is valued at 78,455.99 EUR (seventy-eight thousand four hundred and fifty-five euro and ninety-nine cents).

#### *Expenses*

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind of whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to 35,000.- EUR (thirty-five thousand euro).

#### *Statements*

The undersigned notaire states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

*Extraordinary General Meeting of Shareholders*

The founders have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting, to which they have considered themselves as duly convoked, and, after having verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. Resolved to appoint the following Directors of the Company, who shall remain in office until the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in two thousand and four and until their successors are elected and qualified.

a.- Mr Kenny Mc Ewan, Chairman of the Board of Director, Private Banking Director Europe, LLOYDS TSB BANK PLC, Geneva.

b.- Mr James Sturt-Scobie, Chief Operating Officer EPB, LLOYDS TSB PLC, Geneva.

c.- Mr Roger Barker, Country Manager, LLOYDS TSB BANK PLC, Luxembourg.

d.- Mr Marc De Leye, Manager, Investment Funds, LLOYDS TSB BANK PLC, Luxembourg.

e.- Mr David Copperwaite, Chairman, CHANNEL ISLANDS MANAGEMENT SERVICES LTD, Guernsey

2. Resolved that PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg be elected as the legal authorized auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period until the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in two hundred and four and until their successors are elected and qualified.

3. Resolved that the registered office of the Company is established in Luxembourg City, at 1, rue Schiller, until the Board of Directors resolves otherwise, accordingly to the present Articles of Incorporation.

The undersigned notaire, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notaire deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with us, the notaire, this original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatre, le douze février.

Par-devant nous, Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - LLOYDS TSB BANK PLC LUXEMBOURG, société ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue Schiller, ici représentée par M. Marc E. De Leye, Manager Investment Funds, et Mme Marie-Christine Piasta-Decaux, Sub-Manager, Funds Legal, LLOYDS TSB BANK PLC, résidant à Luxembourg.

2. - Mlle Suzanne Dos Santos, employée privée, résidant à Gosseldange, Luxembourg.

Lesquels comparants, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, ont requis le notaire d'établir comme suit les Statuts d'une société anonyme créée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, qu'ils vont constituer entre eux:

**STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une Société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une Société d'Investissement à Capital Variable sous la dénomination de LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION.

L'anglais sera la langue officielle de la Société et s'imposera en ce qui concerne les présents Statuts ainsi que tout autre document, convention, etc. en rapport avec la Société. En cas de divergence ou de conflit entre l'anglais et toute autre langue, l'anglais fera foi.

**Durée**

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prévu par l'article 30 ci-dessous.

**But de la Société**

**Art. 3.** Le but de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et dans tout autre actifs financiers liquides permis dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux Organismes de Placement Collectif.

La Société est constituée sous le régime de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002. Dans ce cadre, la Société n'entend pas promouvoir la vente de ses actions auprès du public dans l'Union Européenne ou dans toute partie de celle-ci.

**Siège social**

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société, à son siège social, ou la facilité de communication

entre ce siège et l'étranger, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ce genre de mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

### Capital social

**Art. 5.** Les variations du capital social se font de plein droit et sans les mesures de publicité et d'inscription au registre de commerce et des sociétés prévues pour les augmentations et diminutions de capital des sociétés anonymes.

Le capital de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de toutes les catégories d'actions de la Société tel que défini par l'article 25 des présents Statuts.

Le capital de la Société était, à la date de création, de cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- US Dollars).

Le capital minimum de la Société est l'équivalent en dollars des Etats-Unis (USD) de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Ce capital minimum doit être atteint endéans les 6 mois à partir de la date où la Société a été autorisée en tant qu'organisme de placement collectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions entièrement libérées conformément à l'article 26 des présents Statuts, à un prix égal à la valeur nette ou aux valeurs nettes respectives par action déterminées conformément à l'article 25 des présents Statuts, sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription.

Des fractions d'actions pourront être émises jusqu'à un millième d'action. Si lors d'un paiement, le souscripteur a droit à une fraction d'actions, le souscripteur n'aura pas le droit de voter, mais aura le droit, dans la limite déterminée par la Société en relation avec le calcul des fractions, à des dividendes ou à d'autres distributions sur une base calculée au prorata.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou directeur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée (physique ou morale) la charge d'accepter les souscriptions pour ses nouvelles actions.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des catégories différentes (les «catégories») et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'article 3 des présents Statuts, dans des valeurs mobilières et dans tous autres types d'avoirs financiers liquides correspondant à des zones géographiques, à des secteurs industriels, à des zones monétaires, ou à un type d'investissements spécifique déterminé par le Conseil d'Administration pour chacune des catégories d'actions. Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis en USD, le capital étant égal au total des avoirs nets de toutes les catégories.

Le Conseil d'Administration peut, conformément à l'article 29 des présents Statuts, réduire le capital de la Société par l'annulation des actions d'une catégorie d'actions déterminées et rembourser aux actionnaires de cette catégorie l'entière valeur nette de cette catégorie.

### Actions

**Art. 6.** Les actions sont uniquement émises sous forme nominative.

Le titulaire d'actions nominatives recevra une confirmation de sa qualité d'actionnaire ou à sa demande, un certificat. Si un titulaire d'actions nominatives désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût des certificats additionnels pourra être émis à charge de cet actionnaire.

Les certificats seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration. Des certificats d'actions définitifs seront remis sans délai aux souscripteurs.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et sous condition du paiement du prix conformément à l'article 26 des présents Statuts. Le paiement de dividendes se fera à l'adresse portée au Registre des actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites au Registre des actionnaires qui doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'a indiqué à la Société, le nombre et la catégorie d'actions qu'il détient et le montant payé pour chacune de ces actions.

Tout transfert d'actions sera inscrit au Registre des actionnaires et se fera (a) si des certificats ont été émis, par l'inscription par la Société au Registre des actionnaires du transfert à effectuer, à la suite de la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (b), s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au Registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le Registre des actionnaires.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, mention pourra en être faite au Registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à une telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

### Perte de certificats d'actions

**Art. 7.** Si un actionnaire peut établir à la satisfaction de la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société pourra déterminer en conformité avec la loi, y compris, sans que cette énumération soit limitative, la délivrance d'une garantie émise par une

compagnie d'assurances. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, à son gré, émettre à la charge de l'actionnaire le coût du duplicata ou d'un nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec cette émission et inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat d'actions.

### **Restrictions à la propriété d'actions**

**Art. 8.** La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions par toute personne physique, firme ou personne morale, inclus, mais sans être limité, par tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique comme défini ci-dessous ou par toute personne qui détient ou qui possède des actions en violation des lois ou règlements ou dans des circonstances qui ont ou qui pourraient avoir des conséquences en terme fiscal et de taxe néfastes pour la Société ou l'actionnaire ou être au détriment des intérêts de la Société (une « Personne Prohibée»).

A cet effet, la Société pourra:

1. refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à toute Personne Prohibée; et

2. à tout moment, demander à toute personne figurant au Registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à une Personne Prohibée; et

3. s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou une Personne Prohibée, soit seul ou en collaboration avec d'autres personnes est usufruitier des actions, une vente forcée de toutes les actions détenues par cet actionnaire sera entamée de la manière suivante:

a. la Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au Registre comme propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à être rachetés, le prix de rachat à être payé et l'endroit où ce prix devra être payé.

L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle apparaissant au Registre de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre;

b. le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal aux prix déterminé conformément à l'article 25 des présents Statuts au jour spécifié à l'avis de rachat.

c. le paiement du prix de rachat sera effectué dans la monnaie de référence de la catégorie concernée, sauf en période de restriction de change en toutes autres devises que le Conseil d'Administration déterminera, le prix sera déposé auprès d'une banque au Grand-Duché du Luxembourg ou ailleurs comme spécifié dans l'avis de rachat pour paiement au propriétaire d'actions en question contre remise du ou des certificats d'actions représentant les actions spécifiées dans cet avis.

Dès paiement de ce prix comme indiqué ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra ni faire valoir d'intérêt dans ces actions ou dans certaines de ces actions ni exercer une action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise des certificats d'actions comme indiqué ci-dessus.

d. L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour motif qu'il n'y a pas eu preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société a exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

e. la Société pourra refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique et/ou à toute Personne Prohibée.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts signifiera tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions sous leur juridiction, ou toute personne qui y réside normalement (y compris la succession d'une telle personne ou Sociétés et associations y créées ou organisées).

### **Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires**

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée s'imposeront à tous les actionnaires de la Société, indépendamment de la catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

### **Assemblées générales**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que désigné dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'octobre de chaque année à 10 heures. Si ce jour est un jour férié l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

### Quorum et vote des actionnaires

**Art. 11.** Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action, quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans cette catégorie, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télex ou par tout autre moyen de télécommunication écrite, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

### Avis de convocation

**Art. 12.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au Registre des actionnaires.

### Administrateurs

**Art. 13.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, les membres du Conseil d'Administration n'auront pas besoin d'être des actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle pour une période qui n'excédera pas six ans et se terminant lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

### Délibération des administrateurs

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra désigner également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Au cas où un président est désigné, il présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais au cas où il n'en a pas été désigné ou en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera, à la majorité des actionnaires ou administrateurs présents, un autre administrateur et en cas d'assemblée générale des actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 8 jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, fac-similé ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, fac-similé ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, fac-similé ou télex.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

A l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés à une réunion, (ce qui pourra se faire par le biais d'une conférence organisée par téléphone). Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix pour et contre une décision, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent également adopter par vote unanime une résolution circulaire dans laquelle les administrateurs expriment leur consentement sur un ou plusieurs instruments identiques séparés par écrit, par télex ou par fax (dans ses deux cas une confirmation écrite est nécessaire) qui regroupées constituent les procès-verbaux mettant en évidence cette décision.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera les directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration.

Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des administrateurs.

#### **Procès-verbaux des réunions du Conseil**

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

#### **Politique d'investissement de la Société**

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration aura, sur base du principe de la répartition des risques, le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Le Conseil d'Administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société, conformément à la loi du 20 décembre 2002, comprenant sans limitation les restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société et aux nantissements de ses avoirs;  
 (b) au pourcentage maximum de ses avoirs qu'il peut investir sous n'importe quelle forme ou catégorie d'investissement et au pourcentage maximum de n'importe quelle forme ou catégorie d'investissements que la Société peut acquérir;

(c) au comment et dans quelle limite la Société pourra investir dans d'autres Organismes de Placement Collectif du type ouvert. A cet égard, le Conseil d'Administration pourra décider d'investir, dans quelle limite permise par la loi du 20 décembre 2002, en actions d'une société de gestion du type ouvert ou en part de fonds commun de placement du type ouvert, gérés par une société avec laquelle la Société est liée par une gestion et un contrôle commun ou par une détention substantielle directe ou indirecte.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé comme défini par la loi du 20 décembre 2002, (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un autre Etat faisant partie de l'Europe, de l'Asie, de l'Océanie, des continents américains et africain ou négociés sur un autre marché des Etats susmentionnés pour autant que ces marchés soient réglementés, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé, comme indiqué ci-dessus, et pour autant que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission; ainsi (v) qu'en tous autres titres, instruments ou autres avoirs faisant partie des restrictions mises en place par le Conseil d'Administration en conformité avec les lois et règlements applicables.

Le Conseil d'Administration de la Société peut décider d'investir jusqu'à cent pour cent du total de la valeur nette d'inventaire de la Société en différentes émissions de valeurs mobilières et instruments de marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses autorités locales, par un Etat ne faisant pas partie de l'Union Européenne, comme accepté par l'autorité de surveillance et comme mentionné dans les documents constitutifs de la Société, ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne, à condition que, dans le cas où la Société décide de faire usage de cette clause, la Société détienne des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% de la valeur nette d'inventaire de la Société.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société soient faits en instruments dérivés financiers, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé comme indiqué dans la loi du 20 décembre 2002 et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, à condition, entre autres, que le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002, en indices, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquelles la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement, tel qu'il en ressort des documents constitutifs de la Société.

En aucun cas la Société ne pourra accorder de prêts, excepté par le biais de prêts de titres détenus par une catégorie d'actions, à des courtiers, intermédiaires ou institutions financières, à condition que de tels prêts soient accordés dans le cadre d'opérations normalisées de prêts de titres effectuées par CLEARSTREAM ou EUROCLEAR, ou par un autre système de compensations de titres reconnu opérant de tels prêts sur une base entièrement couverte. De tels prêts, tels que définis ci-dessus, ne pourront pas être effectués pour chaque catégorie s'il devait en résulter que plus de la moitié des titres de chaque poste détenus dans la catégorie concernée se trouvait ainsi prêtée. Par ailleurs, la durée des prêts ne devra pas dépasser 30 jours.

#### **Intérêt des administrateurs**

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir ou employé d'une Société avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec LLOYDS TSB BANK PLC avec toutes ses succursales, filiales ou avec toute société dans laquelle LLOYDS TSB BANK PLC détient une participation, ou encore avec toute autre société juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

### Indemnisation

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre Société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société obtient confirmation par son conseiller juridique que l'administrateur à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

### Administration et comptes

**Art. 19.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs fondés de pouvoirs auxquels des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 20.** La Société signera un contrat de banque Dépositaire avec une banque qui satisfera aux exigences de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectifs (la «Banque Dépositaire»), notamment les articles 34 à 38 de cette même loi. Tous les titres et espèces de la Société doivent être détenus par ou sur ordre de la Banque Dépositaire qui assumera envers la Société et les actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans le cas où la Banque Dépositaire désire mettre fin à son mandat, le Conseil d'Administration utilisera tous les efforts nécessaires afin de trouver une entité agissant en tant que Banque Dépositaire, et une fois trouvée, nommera cette entité en remplacement de la Banque Dépositaire sortante. Le Conseil d'Administration ne pourra mettre fin au mandat de la Banque Dépositaire à moins que, et jusqu'à ce qu'un nouveau successeur ne soit dûment nommé pour agir en lieu et place de la Banque Dépositaire sortante.

Sans préjudice aux dispositions de la loi et règlements en vigueur, la Société pourra conclure avec des tiers des contrats aux termes desquels ces tiers assureront des services de gestion, d'administration ou de garde des avoirs de la Société, ou conseilleront ou assisteront la Société dans la gestion, l'administration ou la garde de ses avoirs.

Au cas où un tel contrat conclu avec LLOYDS TSB BANK PLC serait résilié ou expirerait, la Société à la demande de LLOYDS TSB BANK PLC changera son nom en un autre nom ne ressemblant pas à celui énoncé à l'article 1 des présents Statuts et ne faisant plus apparaître le nom «Lloyds» et/ou «TSB».

**Art. 21.** L'année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> mai et se terminera le 30 avril. Les comptes de la Société seront exprimés en dollars des Etats-Unis (USD). Au cas où il existe différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimées en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en USD et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société et de l'établissement de ses états financiers.

**Art. 22.** La Société désignera un Réviseur d'entreprises agréé qui exercera les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.

Le Réviseur d'entreprises agréé sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée échéant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à ce qu'il ait été réélu ou jusqu'à l'élection de son successeur. Le Réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué à tout moment par les actionnaires, avec ou sans motifs.

### Rachat et conversion d'achat

**Art. 23.** Selon les modalités fixées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander en tout temps le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le paiement sera effectué dans les trois jours ouvrables après la date de détermination de la valeur nette applicable ou si la réception par la Société des certificats d'actions est postérieure à la date de paiement ainsi fixée, dans les deux jours ouvrables de la réception et du contrôle de conformité des certificats d'actions, et sera égal à la valeur nette par action de la catégorie d'actions en question, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 25 ci-après, diminuée des commissions et frais que les administrateurs détermineront de temps en temps.

Le Conseil d'Administration peut, pour chacune des catégories d'actions de la Société, étendre la période de paiement des produits des remboursements à une période qui sera nécessaire pour le rapatriement des produits de la vente des placements en cas d'empêchements dus à des règlements de contrôle des changes ou à des contraintes similaires dans les marchés dans lesquels une part substantielle des avoirs attribués à une certaine catégorie d'action sera investi. Le Conseil d'Administration peut également, pour chaque classe d'action, déterminer une période de préavis nécessaire



pour déposer toute demande de remboursement. La période spécifique de paiement des produits du remboursement d'une classe d'action de la Société et toute période de préavis applicable sera publiée dans les documents de vente de ces actions.

Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. Le ou les certificats d'actions en bonne et due forme doivent être reçus par la Société ou son mandataire désigné à cet effet, avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Sans préjudice des dispositions de l'article 24, si (suite à des demandes de remboursement ou de conversion), lors d'une Date de transaction, plus de 10 % du nombre d'Actions de la catégorie d'actions concernée en circulation sont à rembourser, les Administrateurs peuvent décider que ces remboursements seront proportionnellement différés pour une période allant jusqu'à une Date de transaction ultérieure (sans que ce délai ne dépasse sept Dates de transaction), et la Société ne sera pas tenue de rembourser des actions de la catégorie d'actions concernée avant la dite date. Lors d'une telle Date de transaction, les demandes de remboursement ou de conversion qui auront été différées (et qui n'auront pas été effectivement retirées) seront exécutées en priorité à des demandes ultérieures. Si l'exécution d'une demande doit être reportée conformément au présent paragraphe, la Date de transaction alors applicable sera le jour lors duquel la demande sera exécutée et la demande sera censée avoir été reçue le jour ouvrable qui précède la Date de Transaction.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre catégorie à un prix égal aux valeurs nettes respectives des actions des différentes catégories, étant entendu que le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions concernant, inter alia, la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement de frais dont il déterminera le montant.

Au cas où l'achat ou la conversion d'actions réduiraient le nombre d'actions d'une catégorie donnée, appartenant à un seul actionnaire, en dessous d'un tel nombre d'actions que pourra déterminer le Conseil d'Administration, l'actionnaire pourra être réputé avoir demandé le rachat ou la conversion de toutes ses actions de cette catégorie.

#### **Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et des émissions, remboursements et conversions**

**Art. 24.** La valeur nette des actions de la Société sera déterminée, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois et notamment dans le cas où des demandes de rachat lui parviendraient, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents Statuts comme «Date de transaction»), étant entendu que si une telle date de transaction est un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, elle serait reportée au premier jour ouvrable suivant le jour férié. La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette des actions d'une ou plusieurs catégories d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie, ainsi que la conversion de ses actions

a. pendant toute période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs organismes de placement collectif dans lesquels une partie substantielle des investissements de la Société, ne peut être déterminée correctement de façon à refléter la valeur de marché à la date de transaction; ou

b. pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses ou marchés auxquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à une catégorie d'actions donnée est cotée ou négociée, est fermée pour une autre raison que pour congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

c. lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer de ses avoirs, attribuables à une catégorie d'actions donnée, ou les évaluer correctement; ou

d. lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie d'actions donnée ou le prix courant ou valeurs sur une bourse ou un marché, sont hors de service; ou

e. pendant toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de catégorie d'actions impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiement dûs à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, à l'avis des administrateurs à un taux de change normal; ou

f. si la Société est en cours de liquidation ou prévue d'être liquidée: dans ces cas, les suspensions mentionnées ci-dessus entreront en vigueur au plus tôt le jour où le préavis est donné pour la convocation de l'assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle une résolution de dissolution de la Société sera proposée ou sur l'ordre de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion d'actions par la Société au moment où ils feront la demande définitive par écrit, conformément aux dispositions de l'article 23 ci-dessus.

Pareille suspension, concernant une catégorie d'actions, n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres catégories d'actions.

Le commencement et la fin de toute période de suspension (à l'exception de la clôture normale des bourses de valeurs n'excédant pas 3 jours) seront portés à la connaissance du public au siège de la Société et annoncés dans un quotidien luxembourgeois, et à la discrétion du Conseil d'Administration, dans tout autre journal approprié.

#### **Détermination du prix des actions**

**Art. 25.** La valeur nette des actions, pour chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera dans la devise dans laquelle chaque catégorie d'actions est libellée, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, par un chiffre par

action, et sera déterminée chaque jour de transaction en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, par le nombre d'actions émises dans cette catégorie d'actions. Le prix ainsi obtenu étant arrondi de la manière prescrite par le Conseil d'Administration. Si depuis la fermeture des bureaux du jour en question, il y avait eu une modification substantielle des cours sur les marchés sur lesquels une partie importante des investissements de la Société attribuables à une catégorie particulière d'actions sont négociés ou cotés, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation en vue de sauvegarder les intérêts des actionnaires de la Société.

A. L'évaluation des avoirs des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

- Les actifs de la Société sont réputés inclure:

a. toutes parts ou actions de Fonds d'investissement ou de sociétés d'investissement de type ouvert;

b. toutes les liquidités, dépôts, effets de change, «notes», obligations, options ou droits de souscription ainsi que tous autres titres et investissements appartenant ou dus à la Société;

c. toutes les distributions ou paiements d'intérêts à recevoir, dans la mesure où la Société en a connaissance;

d. tous les intérêts courus dus sur les dépôts et les titres, dans la mesure où ces intérêts ne sont pas déjà compris dans le capital de ceux-ci;

e. tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance et les éventuels frais préliminaires de la Société non encore amortis.

- Les passifs de la Société sont réputés inclure:

a. tous les emprunts effets de change et autres montants exigibles;

b. tous les frais administratifs dus (y compris les rémunérations des gestionnaires, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société);

c. toutes les dettes connues, échues ou non;

d. un montant réservé pour les impôts à la date de l'évaluation et toutes les autres provisions ou réserves approuvées par les administrateurs;

e. toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces obligations, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables à ses conseillers ou gérants en investissement, comptables, dépositaires, agents payeurs et représentants permanents, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de promotion, de publicité, d'imprimerie y compris le coût de publicité et de préparation et impression des prospectus ou mémoires explicatifs ou des brochures de vente, les rapports annuels et intermédiaires, les frais de cotation à la bourse, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant prorata temporis.

- Les actifs de chaque catégorie d'actions sont évalués de la manière suivante:

a. les liquidités et dépôts en espèces libellés dans la même devise que celle de la catégorie d'actions, à leur valeur nominale;

b. les liquidités et dépôts en espèces libellés dans une devise différente de celle de la catégorie d'actions, au cours de change déterminé par la Banque Dépositaire le Jour de transaction approprié;

c. les valeurs mobilières et instruments d'investissement cotés sur un marché organisé officiel ou reconnu, au dernier prix de clôture disponible, ou si l'actif est coté sur plusieurs marchés, sur le marché principal qui sera déterminé avec prudence et bonne foi par la Société;

d. les parts ou actions de Fonds d'investissement ou de sociétés d'investissement de type ouvert, à la dernière valeur nette d'inventaire disponible, ou si les parts ou actions de Fonds d'investissement ou de sociétés d'investissement de type ouvert sont cotés sur un marché organisé officiel ou reconnu, au dernier prix de clôture disponible, si ce cours est plus récent que la dernière valeur nette d'inventaire connue et si le Conseil d'Administration considère que celui-ci reflète mieux la valeur des parts ou actions;

e. toutefois, si le Conseil d'Administration estime que le cours d'évaluation tel que défini sous b., c. ou d. ci-dessus, applicable à un actif, ne reflète pas sa valeur réelle ou s'il n'existe pas de mode d'évaluation tels que ceux définis sous b., c. et d. ci-dessus, cet actif sera évalué par le Conseil d'Administration sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.

B. Les administrateurs établiront pour chaque catégorie d'actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

a. les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour cette catégorie d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

b. si un avoir découle d'un autre avoir, il sera attribué dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découle; à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

c. lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué, à la masse en question;

d. au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes des différentes catégories d'actions;

e. à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

C. Pour les besoins de cet article:

a. chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 23 ci-avant, sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de telle action et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

b. tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement que dans la monnaie de chaque catégorie d'actions, seront évalués en tenant compte des cours de change applicable à la clôture du jour d'évaluation;

c. il sera donné effet, au jour d'évaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la Société, dans la mesure du possible.

### Emission d'actions

**Art. 26.** Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à la valeur nette telle qu'elle est définie dans les présents Statuts pour la catégorie d'actions en question, plus telles commissions qui seront prévues dans les documents relatifs à la vente; le prix ainsi obtenu étant arrondi suivant l'usage bancaire en vigueur. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable dans les trois Jours ouvrables de la date de transaction appliquée à la souscription.

La Société peut émettre des actions dans le cadre d'un apport en nature de titres en conformité avec les conditions prescrites par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation d'obtenir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé indépendant. Ces titres doivent être en conformité avec les restrictions d'investissement de la Société et la politique d'investissement de la classe concernée.

### Dividendes

**Art. 27.** L'assemblée générale des actionnaires, décidant la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie d'actions, devra être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie d'actions votant à la même majorité.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions d'une catégorie d'actions par décision du Conseil d'Administration. Aucune distribution ne peut être faite s'il en résulte que le capital devient inférieur au capital minimum prévu par la loi.

Les dividendes peuvent être payés en toute monnaie désignée par le Conseil d'Administration, et seront payés en place et lieu à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement.

### Liquidation et réorganisation

**Art. 28.** En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de la liquidation de chaque catégorie d'actions sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque catégorie d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie.

**Art. 29.** Le Conseil d'Administration peut décider de liquider une catégorie d'actions si l'actif net de cette catégorie d'actions devient inférieur au montant que le Conseil d'Administration estimera nécessaire pour atteindre les objectifs de la catégorie d'actions ou si un changement dans la situation politique ou économique en relation avec cette catégorie d'actions en justifie la liquidation. La décision de liquidation sera notifiée aux actionnaires concernés un mois avant la date effective de la liquidation et l'avis fera état des raisons et des procédures de mise en liquidation. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour sauvegarder l'égalité des droits entre actionnaires, les actionnaires de la catégorie concernée pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions sur la base de la valeur nette d'inventaire applicable, en tenant compte des frais de mise en liquidation. Les actifs qui ne pourraient pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation de la catégorie d'actions seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après la date de la liquidation. Au-delà de cette période, les actifs seront déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations à Luxembourg au nom de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que celles évoquées ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider de clôturer une catégorie d'actions par fusion avec une autre catégorie d'actions (la «nouvelle catégorie d'actions»). Une telle fusion peut également être décidée par le Conseil d'Administration si l'intérêt des actionnaires d'une des catégories d'actions concernée le requiert. Une telle décision sera notifiée aux actionnaires un mois avant la date de fusion effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération impliquant la participation dans la nouvelle catégorie d'actions ne devienne effective. La notification fera état des procédures et des raisons de la fusion.

Le Conseil d'Administration peut également, dans les mêmes conditions que celles mentionnées ci-dessus, décider de fermer une catégorie d'actions par apport dans un autre Organisme de Placement Collectif luxembourgeois. Cette contribution peut également être décidée par le Conseil d'Administration si elle est dans l'intérêt des actionnaires de la catégorie concernée. Cette décision sera publiée de la même façon que celle décrite ci-dessus et contiendra, en plus, des informations relatives à l'autre Organisme de Placement Collectif. Cette publication sera effectuée un mois avant la date à laquelle la contribution deviendra effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération d'apport dans l'autre Organisme de Placement Collectif ne devienne effective. Dans le cas d'une contribution dans un autre Organisme de Placement Collectif organisé comme Fonds Commun de Placement ou dans un Organisme de Placement Collectif établi à l'étranger, la contribution ne s'appliquera qu'aux actionnaires de la catégorie concernée qui auront expressément accepté la contribution.

Le Conseil d'Administration peut décider de réorganiser une catégorie d'actions en la divisant en deux ou plusieurs catégories d'actions au cas où le Conseil d'Administration estime que cette opération est dans l'intérêt des actionnaires de la catégorie concernée ou un changement dans la situation économique ou politique concernant cette catégorie est intervenu qui la justifierait. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus et contiendra, en plus, des informations en rapport avec les deux ou plusieurs nouvelles catégories. Cette publication sera faite un mois avant la date à laquelle la réorganisation deviendra effective de manière à permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération de division en deux ou plusieurs catégories ne devienne effective.

Lorsque le Conseil d'Administration n'a pas le pouvoir de procéder ainsi ou lorsque le Conseil d'Administration estime que la décision devrait être prise avec l'accord des actionnaires, la décision de liquider, de contribuer, ou de réorganiser une catégorie sera prise par l'assemblée des actionnaires de la catégorie qui sera liquidée, contributive ou réorganisée au lieu d'être prise par les administrateurs. Lors de l'assemblée de cette catégorie, aucun quorum ne sera requis et la décision de liquider, contribuer ou réorganiser devra être approuvée par les actionnaires détenant au moins une majorité simple des actions présentes ou représentées. La décision d'apport à un autre Organisme de Placement Collectif organisé comme Fonds Commun de Placement ou un autre Organisme de Placement Collectif établi à l'étranger, s'appliquera uniquement aux actionnaires qui auront expressément approuvé la contribution. Le délai requis pour convoquer l'assemblée de cette catégorie devra être en conformité avec la loi luxembourgeoise. La décision de l'assemblée sera notifiée et/ou publiée par la Société au plus tard un mois avant la date effective de la liquidation, contribution ou réorganisation de la catégorie d'actions afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais avant que la liquidation, contribution ou réorganisation de la catégorie d'actions ne devienne effective.

### Modifications

**Art. 30.** Les présents Statuts peuvent être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une catégorie d'actions par rapport à ceux des autres catégories d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans cette catégorie d'actions.

### Dispositions générales

**Art. 31.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif.

#### Souscription

Lors de la constitution de la société, les fondateurs ont souscrit les actions suivantes et payé en espèces le prix d'émission s'élevant à USD 100,- pour chaque action du Fonds souscrite, à savoir:

1. - LLOYDS TSB BANK PLC LUXEMBOURG, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION - (US Dollar) Conservative Fund . . . . .	999
2. - Ms. Suzanne Dos Santos, prénommée, une action LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION - (US Dollar) Conservative Fund, . . . . .	1
Total: mille actions LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION - (US Dollar) Conservative Fund, . . . . . 1.000	

Le montant de 100.000,- (USD) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été constaté par le notaire authentifiant l'acte de constitution qui le spécifie expressément.

#### Estimation du capital de la société

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de la société est estimé à 78.455,99 EUR (soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf cents).

#### Frais

Les personnes susmentionnées déclarent que les frais, coûts, honoraires, charges de toute sorte qui incombent à la Société suite à sa constitution s'élèvent approximativement à 35.000,- EUR (trente-cinq mille euros).

#### Déclarations

Le soussigné notaire déclare que les dispositions prévues dans l'article vingt-six de la loi du 10 août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été respectées.

#### Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les fondateurs ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et, après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, ont approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Il a été décidé de désigner les administrateurs de la Société suivants, qui resteront en fonction jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui aura lieu en deux mille quatre et jusqu'à l'élection et la désignation de leur successeurs.

a. - Mr Kenny Mc Ewan, Président du Conseil d'Administration, Private Banking Director Europe, LLOYDS TSB BANK PLC, Genève.

- b. - Mr James Sturt-Scobie, Chief Operating Officer EPB, LLOYDS TSB PLC, Genève.
- c. - Mr Roger Barker, Country Manager, LLOYDS TSB BANK PLC, Luxembourg.
- d. - Mr Marc De Leye, Manager, Investment Funds, LLOYDS TSB BANK PLC, Luxembourg.
- e. - Mr David Copperwaite, Chairman, CHANNEL ISLANDS MANAGEMENT SERVICES LTD, Guernsey.

2. Il a été décidé de désigner PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg en qualité de Réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui aura lieu en deux mille quatre et jusqu'à l'élection et la désignation de leurs successeurs.

3. Il a été décidé que le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, au 1, rue Schiller, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par le conseil d'administration, conformément aux présents Statuts.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des personnes susmentionnées, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le présent acte notarié a été établi à Luxembourg à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture ayant été faite aux personnes concernées, les comparants ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. De Leye, M.-C. Piasta, S. Dos Santos, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, vol. 142S, fol. 46, case 8.– Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

M. Thyès-Walch.

(017343.3/233/1232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

---

**FRODILOU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 3.050.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2003, réf. DSO-AL00242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 février 2004.

SAIL S.A.

A. Kaiser

*Administrateur-délégué*

(900497.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2004.

---

**LEO PHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.654.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2003, réf. DSO-AL00243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 février 2004.

SAIL S.A.

A. Kaiser

*Administrateur-délégué*

(900498.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2004.

---

**R.P.R.C. TIVOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch B 4.503.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(900499.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2004.

---

**ALMATIS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 98.613.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the thirteenth day of January.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

RHÔNE CAPITAL L.L.C., a limited liability company incorporated under the Delaware Limited Company Act, having its registered office at C/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Delaware, on 12 January 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I.- Name - Registered office - Object - Duration****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name ALMATIS HOLDINGS, S.à r.l., (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect interest. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial and financial operations and any transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II.- Capital - Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with the Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.6. Any payment by the Company with respect to the shares shall be made in such way that each share shall be entitled to a fraction of the amount paid, the numerator of which shall be the total equity (capital and share premium) paid with respect to that share at the time of its issuance, and the denominator shall be the aggregate of the Company's statutory capital account and share premium account at the time of the relevant payment.

## III.- Management - Representation

### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation**

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV.- General meetings of Shareholders****Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V.- Annual Accounts - Allocation of Profits****Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. In the event of a payment of a dividend, each share shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, the numerator of which shall be the total equity (capital and share premium) paid with respect to that share at the time of its issuance, and the denominator shall be the aggregate of the Company's statutory capital account and share premium account at the time of the relevant payment of dividend.

**VI.- Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, to the shareholders in such way that each share shall be entitled to a fraction of the liquidation surplus, the numerator of which shall be the total equity (capital and share premium) paid with respect to that share at the time of its issuance, and the denominator shall be the aggregate of the Company's statutory capital account and share premium account at the time of the relevant payment of liquidation surplus.

**VI.- General Provision**

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



*Transitory Provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

*Subscription - Payment*

Thereupon, RHÔNE CAPITAL L.L.C., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to 500 shares of the Company representing the whole share capital of the Company and to fully pay them up by contribution in cash.

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:  
- Mr Bart Zech, born on 5 September 1969, at Putten (the Netherlands), lawyer, with professional address at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le treize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

RHÔNE CAPITAL L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée sous le Delaware Limited Company Act, ayant son siège social à C/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par Madame Céline Pignon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Delaware, le 12 janvier 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALMATIS HOLDINGS, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou

entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations ou transactions commerciales ou financières qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II.- Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts et conformément à la Loi.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément aux Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

6.6. Tout paiement attaché aux parts sociales doit se faire de telle façon que chaque part sociale donne droit à une fraction du montant payé, le numérateur étant le montant total des fonds (capital et prime d'émission) payés relativement à cette part sociale au moment de son émission et le dénominateur étant la somme du compte capital social de la Société et du compte de prime de d'émission de la Société au moment du paiement concerné.

### **III.- Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature individuelle de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV.- Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. En cas de paiement d'un dividende, chaque part sociale donne droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, le numérateur étant le montant total des fonds (capital et prime d'émission) payés relativement à cette part sociale au moment de son émission et le dénominateur étant la somme du compte capital social de la Société et du compte de prime de d'émission de la Société au moment du paiement de ce dividende.

### **VI.- Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés de telle façon à ce que chaque part sociale donne droit à une fraction du boni distribué, le numérateur étant le montant total des fonds (capital et prime d'émission) payés relativement à cette part sociale au moment de son émission et le dénominateur étant la somme du compte capital social de la Société et du compte de prime de d'émission de la Société au moment du paiement de ce boni de liquidation.

#### VI.- Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

##### *Souscription - Libération*

RHÔNE CAPITAL L.L.C., représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 500 parts sociales de la Société et les libérer par versement en espèces de EUR 12.500,-.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

##### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bart Zech, né le 5 Septembre 1969, à Putten (Pays-Bas), juriste, avec adresse professionnelle à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 2004, vol. 426, fol. 62, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(010565.3/242/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

#### **CERIX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.037.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 février 2004.

Signature.

(011836.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

#### **LUMINA GESTION, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 88.285.

#### EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession en date du 10 décembre 2002 entre FIMEP S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris (France), et LUMINA PARENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50 rue de Beggen, L-1050 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), que FIMEP S.A. a transféré les cinq cents (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée LUMINA GESTION à LUMINA PARENT.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06734. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012282.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

**THE FIGLEAF COSTUME HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichlange.

R. C. Diekirch B 97.002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(900503.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

---

**TENNISPO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 86, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 93.948.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(900504.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

---

**PHILIPPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6453 Echternach, 117, rue Krunn.

R. C. Diekirch B 94.425.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2004.

Signature.

(900505.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

---

**FOCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6434 Echternach, 1, rue André Duchscher.

R. C. Diekirch B 95.091.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2004.

Signature.

(900506.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

---

**ABAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 80.522.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprise

Signature

(012334.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**G.D. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.495.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue de façon extraordinaire le 29 janvier 2004*

*Première résolution*

L'assemblée révoque le mandat du Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003, AACO, S.à r.l., ayant son siège social 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

G.D. LUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012004.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**DXF CAPITAL INVESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 86.513.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration se compose comme suit:*

KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

*Le Commissaire aux comptes est:*

AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Pour DXF CAPITAL INVESTORS HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012091.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**COSY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 65.606.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

*Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:*

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Le Commissaire aux comptes est:*

Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Pour COSY FINANCE S.A., société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012103.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**STRATCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 36.398.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:*

MM. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Le Commissaire aux comptes est:*

Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.  
Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Pour STRATCO S.A., société anonyme holding*  
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme  
C. Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07208. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012170.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 66.645.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

*Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:*

M. Luigi Zanetti, Via Balestra 27, CH-6901 Lugano, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Le Commissaire aux comptes est:*

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.  
Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Pour SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., société anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme  
C. Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07207. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012173.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**FIEDLER & SANDER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, Neie Wée.  
R. C. Luxembourg B 61.290.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2004.

*Signature.*

(012359.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**FIEDLER & SANDER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, Neie Wée.  
R. C. Luxembourg B 61.290.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2004.

*Signature.*

(012358.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**OMEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 49.388.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012690.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**OMEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 49.388.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012691.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**OMEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 49.388.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012692.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**OMEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 49.388.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012693.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**EFFEGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.524.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Signature.

(012263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**MULTISERV S.A., Société Anonyme,  
(anc. HECKETT MULTISERV S.A.).**

Siège social: L-4503 Differdange, c/o Chantier ProfilArbed Differdange.  
R. C. Luxembourg B 29.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2004.

H. Hellinckx.

(012001.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---



**DOMERIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 63.820.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011841.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**THERMOGAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 129A, Muehlenweg.  
R. C. Luxembourg B 55.727.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011847.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**AUTOSTRAD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.908.

Les statuts coordonnés à la date du 16 décembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012621.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**FIBRE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 57.144.

Les comptes annuels au 28 février 2003, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIBRE FINANCE S.A.

Signature

(012300.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**BELRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.639.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2003*

*Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission comme administrateur de BELRON S.A. de Monsieur Christophe Delacroix et nomme comme nouveaux administrateurs, leur mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale de 2005, Messieurs Meller David Brian, Directeur Financier, demeurant à 16 The Grove, Horsell, Woking, Surrey, GU21 4AE, Grande-Bretagne et Ghiot Benoit, Directeur Financier, demeurant à 21, avenue Baron Fallon, B-5000 Namur.

Ces changements seront soumis pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2005 est composé comme suit:

Alter Dennis Jay, Welsh & McKeans Roads, PO Box # 844, Spring House, PA 19477

Bizet Jean-Pierre, Rue du Mail, 50, B-1050 Bruxelles.

Cathcart William A., The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ.

D'leteren Roland, Rue du Mail, 50, B-1050 Bruxelles.

Dekker Maarten, Vijverweg 2, 2243 HS Wassenaar, Netherlands.

Ghiot Benoit, 21, avenue Baron Fallon, B-5000 Namur.

Laurent Josi Jean-Marie, Kanselarijstraat 2BUS1, B-1000 Brussels.  
Lubner Bertie, 57 Sixth Road, Hyde Park, Johannesburg 2196, South Africa.  
Lubner Gary, The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ.  
Lubner Ronald, The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ.  
Meller David Brian, 16 The Grove, Horsell, Woking, Surrey GU21 4AE.  
Schmitz Alexandre, Kanselarijstraat 2BUS1, B-1000 Brussels.  
Shakinovsky Manfred Louis, The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ.  
Stansfield Rodney, The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ.  
Van Marcke de Lummen Gilbert Charles Louis, Rue du Mail, 50, B-1050 Bruxelles.  
Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012232.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**EPSILUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.  
R. C. Luxembourg B 32.084.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprise*

Signatures

(012339.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**MC ANTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 24.232.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012680.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**MC ANTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 24.232.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**MC ANTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 24.232.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012683.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**AUTOSTRAD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.908.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.  
Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour copie certifié conforme

J. Elvinger.

(012621.1/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 77.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012678.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**GOTHAER SERVICES, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 49.837.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012688.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**SPECTA UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 75.568.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012689.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**BELRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.640.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2003*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission comme administrateur de BELRON INTERNATIONAL S.A. de Monsieur Christophe Delacroix et nomme comme nouveaux administrateurs, leur mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale de 2005, Messieurs Meller David Brian, Directeur Financier, demeurant à 16 The Grove, Horsell, Woking, Surrey, GU21 4AE, Grande-Bretagne et Ghiot Benoit, Directeur Financier, demeurant à 21, avenue Baron Fallon, B-5000 Namur.

Ces changements seront soumis pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2005 est composé comme suit:

Alter Dennis, Jay, Welsh & McKeans Roads, PO Box # 844, Spring House, PA 19477

Bizet Jean-Pierre, rue du Mail, 50, B-1050 Bruxelles

Cathcart William A., The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ

D'Ieteren Roland, rue du Mail, 50, B-1050 Bruxelles

Dekker Maarten, Vijverweg 2, 2243 Wassenaar, Netherlands

Ghiot Benoit, 21, avenue Baron Fallon, B-5000 Namur

Laurent Josi Jean-Marie, Kanselarijstraat 2BUS1, B-1000 Brussels

Lubner Bertie, 57 Sixth Road, Hyde Park, Johannesburg 2196, South Africa

Lubner Gary, The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ

Lubner Ronald, The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ

Meller David Brian, 16 The Grove, Horsell, Woking, Surrey GU21 4AE  
Schmitz Alexandre, Kanselarijstraat 2BUS1, B-1000 Brussels  
Shakinovsky Manfred Louis, The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ  
Stansfield Rodney, The Kings Observatory, Old Deer Park, Richmond, Surrey TW9 2AZ  
Van Marke de Lummen Gilbert Charles Louis, rue du Mail, 50, B-1050 Bruxelles

Pour extrait sincère et conforme  
F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012234.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**ECM REAL ESTATE INVESTMENTS II A.G., Société Anonyme,  
(anc. POWELL HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.367.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Signature.

(012371.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**ECM REAL ESTATE INVESTMENTS II A.G., Société Anonyme,  
(anc. POWELL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.367.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 novembre 2003*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Karl Heinz Hauptmann, Finanzmann, demeurant à Prague, République Tchèque, Président du Conseil d'Administration;

Signataire catégorie B:

- Monsieur Milan Janku, demeurant à Prague, République Tchèque, anciennement signataire catégorie A;

- Monsieur Tomas Lastovka, demeurant à Prague 190 00, Litomericka 405/9.

Les mandats des administrateurs de catégorie B, à savoir: Messieurs John Seil et Pierre Lentz n'ont pas été renouvelés.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012370.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**EXPAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 89.344.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011862.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**NextPharma TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.367.

In the year two thousand three, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NextPharma TECHNOLOGIES S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated under the name PHARMATECH SERVICES S.A. by a deed of notary Gérard Lecuit, on January 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 383 of May 27, 2000, the articles of which have been amended pursuant to the following deeds of the same notary Gérard Lecuit:

- on April 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 722 of October 4, 2000;
- on May 5th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 747 of October 11, 2000;
- on May 11th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 804 of November 3, 2000;
- on May 25th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 829 of November 13, 2000;
- on June 5th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 908 of December 23, 2000;
- on July 17, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 30 of January 17, 2001;
- on December 18, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 673 of August 24, 2001;
- on December 18, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 673 of August 24, 2001;
- on October 15, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 367 of March 6, 2002;
- on September 30, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1697 of November 27, 2002;

The meeting was opened by Mr David Maria, attorney, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Philip Basler-Gretic, attorney, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to proceed to the cancellation of two million four hundred eighty thousand (2,480,000) shares held by the Company in its own share capital;
2. Decision to abolish the par value of the shares;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at twelve million one hundred one thousand eight hundred twenty-six United States dollars (12,101,826 USD), represented by eight million sixty-seven thousand eight hundred eighty-four (8,067,884) shares without par value.»

4. Miscellaneous.

II. All shareholders have been convened to this present meeting by means of a registered letter. The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, fifty-eight per cent (58%) of the shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The chairman of the meeting notes that a material error occurred in the wording of point 3 of the agenda in article 5, first paragraph of the articles of association regarding the number of shares after the cancellation of shares, which should be read «[...] represented by five million five hundred eighty-seven thousand eight hundred eighty-four (5,587,884) shares without par value» instead of «[...] represented by eight million sixty-seven thousand eight hundred eighty-four (8,067,884) shares without par value». The chairman proposes to the board of the meeting to amend this number and to vote accordingly on the modification of the said article.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to proceed to the cancellation of two million four hundred eighty thousand (2,480,000) shares held by the Company in its own share capital, without reduction of the share capital of the Company.

*Second resolution*

The general meeting decides to abolish the par value of the shares and to amend consequently the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.

As a result of this second resolution, the first paragraph of Article 5 is modified and now reads as follows:

**«Art. 5. First paragraph.**

The subscribed capital is fixed at twelve million one hundred and one thousand eight hundred twenty-six United States dollars (12,101,826 USD), represented by five million five hundred eighty-seven thousand eight hundred eighty-four (5,587,884) shares without par value.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NextPharma TECHNOLOGIES S.A. (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination PHARMATECH SERVICES S.A. par acte du notaire Gérard Lecuit en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 383 du 27 mai 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant 8 actes du même notaire Gérard Lecuit en date du:

- 6 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 4 octobre 2000;
- 5 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 11 octobre 2000;
- 11 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 3 novembre 2000;
- 25 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 13 novembre 2000;
- 5 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 908 du 23 décembre 2000;
- 17 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 17 janvier 2001;
- 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 673 du 24 août 2001;
- 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 673 du 24 août 2001;
- 15 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 367 du 6 mars 2002;
- 30 Septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1697 du 27 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître David Maria, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Résolution de procéder à l'annulation de deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000) actions détenues par la Société dans son propre capital social;

2. Résolution de supprimer la valeur nominale des actions;

3. Modification subséquente de l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**«Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital souscrit est fixé à douze millions cent et un mille huit cent vingt-six dollars des Etat-Unis (12.101.826,- USD), représenté par huit millions soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (8.067.884) actions sans valeur nominale.»

4. Divers.

II.- Que tous les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée par lettre recommandée. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représentée, ainsi que le nombre d'actions qu'elle détient sont indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représentée ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représentée, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'à la présente assemblée, cinquante-huit pour cent (58%) du capital social sont représenté et elle est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Le président de l'assemblée constate qu'une erreur matérielle est survenue dans la formulation du point 3 de l'agenda dans l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts concernant le nombre d'actions après l'annulation des actions qui devrait être lu «[...]représenté par cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (5.587.884) actions sans valeur nominale.» au lieu de «[...] représenté par huit millions soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (8.067.884) actions sans valeur nominale.»

Le président propose au bureau de l'assemblée de modifier ce nombre et de voter en conséquence sur l'amendement de l'article précité.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à l'annulation de deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000) actions détenues par la Société dans son propre capital social, sans réduire le capital social de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital souscrit est fixé à douze millions cent et un mille huit cent vingt-six dollars des Etat-Unis (12.101.826,- USD), représenté par cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (5.587.884) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Maria, B. Tassigny, Ph. Basler-Gretic, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

G. Lecuit.

(012430.3/220/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

**NextPharma TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

G. Lecuit.

(012431.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

**OFFICE DE BREVETS MEYERS & VAN MALDEREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 98.704.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2004*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2004 que Monsieur Stéphane Meyers, chargé de cours, né à Bastogne le 2 avril 1972, demeurant à L-8036 Strassen, 28 Cité Oricherhoehl, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Ernest Meyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05909. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(012212.3/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

**ZENITEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 15.645.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZENITEL FINANCE S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte notarié en date du 22 décembre 1977, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 40 du 2 mars 1978 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 996 du 29 juin 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2003, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia Weicker, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 16 décembre 2003.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du commissaire
- 2) Décharge au liquidateur
- 3) Clôture de la liquidation
- 4) Fixation de l'endroit où les livres et documents de la société seront gardés durant les cinq années qui suivront la clôture de la liquidation.
5. Divers.

III.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 décembre 2003, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en sa qualité de commissaire à la liquidation:

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, RCS Luxembourg numéro B 30.467 et a fixé à ce jour, heure et lieu la présente assemblée.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

V.- Qu'il appert de la liste de présence, que sur les quatre-vingt-dix mille (90.000) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., prénommé, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

### *Deuxième résolution*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur, la société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire (RC Luxembourg numéro B 67.501) de sa gestion de liquidateur de la société.



L'assemblée donne également décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que la société ZENITEL FINANCE S.A., a définitivement cessé d'exister.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Bonnier, L. Weicker, E. Lacoste, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

G. Lecuit.

(012433.3/220/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**OURAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.990.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN00833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(012632.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**OURAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.990.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

*tenue de manière extraordinaire le 22 décembre 2003*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie les cooptations de Monsieur Ferdinando Cavalli et de Monsieur Pascal Verdin-Pol décidées par le conseil d'administration en ses réunions respectives du 6 juin 2003 et du 8 septembre 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
 Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
 Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
 Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012628.3/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**G.O. IA-LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 96.564.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

1) G.O. IA - MALTA I LIMITED, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Valletta Buildings, South Street, Valletta VLT 11, Malta,

here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Malta, on December 29, 2003,

2) DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P., an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of CITCO TRUSTEES (CAYMAN) LIMITED at Corporate Centre, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in George Town, on December 29, 2003,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

G.O. IA - MALTA I LIMITED, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it is the single partner of G.O. IA-LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary on October 6, 2003, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The single partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two million two hundred and eight thousand euro (EUR 2,208,000) to bring it from its current amount of twenty-two thousand euro (EUR 22,000) to two million two hundred and thirty thousand euro (EUR 2,230,000) by way of creation and of issue of eighty-eight thousand three hundred and twenty (88,320) new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share and a premium of a total amount of nineteen million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and ninety-nine euro (EUR 19,871,899).

The single partner approves that this share capital increase is effected by a contribution in kind of five thousand and two (5,002) shares held by the company DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P. prenamed, in the company FIC GLOBE B.V., representing 100% of the share capital of the said company FIC GLOBE B.V., a company established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (The Netherlands).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P. prenamed, represented by Mr Patrick Mischo prenamed, acting by virtue of a proxy given on December, 2003, which declares to subscribe for the 88,320 new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of five thousand and two (5,002) shares, representing 100% of the shares of the company FIC GLOBE B.V. prenamed.

It follows from a certificate issued on December 29, 2003 by DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P., that it holds 5,002 shares of FIC GLOBE B.V., that these shares are fully paid-up, none of these shares is encumbered with any pledge or charge, there are no rights to acquire a pledge or charge on these shares, none of these shares have been seized and these shares are freely transferable.

It follows from a valuation report issued on December 29, 2003 by FIC GLOBE B.V., that the 5,002 shares of FIC GLOBE B.V. so contributed are worth at least EUR 22,079,899 and correspond to the value of 88,320 new shares of the Company having a par value of EUR 25 each and a premium of EUR 19,871,899.

Such certificate and such report, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a consequence of the share capital increase G.O. IA - MALTA I LIMITED holds 880 shares of the Company and DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P. holds 88,320 shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the single partner of the Company resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall be reworded as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at two million two hundred and thirty thousand euro (EUR 2,230,000) represented by eighty-nine thousand two hundred (89,200) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each.»

*Capital duty*

The contribution in kind consisting of at least 65% (in specie 100%) of the shares of a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the law of 29th December, 1971, which provides for capital duty exemption.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand two hundred euro (EUR 6,200).

Nothing else being on the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt neuf décembre.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) G.O. IA - MALTA I LIMITED, une société régie par les lois de Malte, ayant son siège social à Valletta Buildings, South Street, Valletta VLT 11, Malte,

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Malte, le 29 décembre 2003.

2) DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à George Town, le 29 décembre 2003.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

G.O. IA - MALTA I LIMITED, ès-qualités en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter qu'elle est l'associé unique de la société G.O. IA-LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte du notaire soussigné du 6 octobre 2003, en cours de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Lequel comparant, ès-qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions qui suivent:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux millions deux cent et huit mille euros (EUR 2.208.000), pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille euros (EUR 22.000) à deux millions deux cent trente mille euros (EUR 2.230.000), par voie de création et d'émission de quatre-vingt-huit mille trois cent vingt (88.320) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, avec une prime de dix neuf millions huit cent soixante et onze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 19.871.899).

L'associé unique approuve que cette augmentation de capital soit effectuée par apport en nature de cinq mille deux (5.002) actions détenues par DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P. précitée, dans la société FIC GLOBE B.V., représentant 100% du capital social de FIC GLOBE B.V., une société de droit Néerlandais, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (The Pays-Bas).

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P. précitée, représentée par Maître Patrick Mischo, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 décembre 2003, laquelle déclare souscrire les 88.320 parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de 5.002 parts sociales représentant 100% des parts sociales de la société FIC GLOBE B.V. précitée.

Il résulte d'un certificat établi le 29 décembre 2003 par DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA, L.P. qu'elle détient 5.002 actions de FIC GLOBE B.V., que ces actions ont été entièrement libérées, qu'elles ne sont pas gagées, qu'aucun tiers n'a le droit de constituer un tel gage (ou une autre forme de sûreté), qu'elles n'ont pas été saisies et qu'elles sont librement transférables.

Il résulte d'un rapport d'évaluation établi le 29 décembre 2003, par FIC GLOBE B.V., que les 5.002 actions ainsi apportées correspondent en valeur au moins à EUR 22.079.899, ce qui équivaut à la valeur de 88.320 nouvelles parts sociales émises ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune et une prime de EUR 19.871.899.

Ce certificat et ce rapport, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Suite à cette augmentation de capital, G.O. IA - MALTA I LIMITED détient 880 parts sociales de la Société et DB REAL ESTATE GLOBAL OPPORTUNITIES IA détient 88.320 parts sociales de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide, en conséquence de la résolution première, de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6.** La capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions deux cent trente mille euros (EUR 2.230.000), représenté par quatre-vingt-neuf mille deux cents (89.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

*Droit d'apport*

L'apport en nature consistant en l'apport d'au moins 65% des parts sociales (en l'espèce 100%) d'une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement six mille deux cents euros (EUR 6.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mischo, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 2, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

G. Lecuit.

(012504.3/220/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**G.O. IA-LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

G. Lecuit.

(012507.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**ESPIRITO SANTO SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 23.930.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 octobre 2003 que les administrateurs sortants:

- M. Antonio Luis Roquette Ricciardi, banquier, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, 1249-092 Lisbonne, Portugal,

- M. Ricardo Espirito Santo Silva Salgado, banquier, avec adresse professionnelle au 195, Av. Da Liberdade, 1250-142 Lisbonne, Portugal,

- M. Manuel Fernando Moniz Galvão Espirito Santo Silva, banquier, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, 1249-092 Lisbonne, Portugal,

- M. Mario Mosqueira do Amaral, banquier, avec adresse professionnelle au 195, Av. Da Liberdade, 1250-142 Lisbonne, Portugal,

- M. José Manuel Pinheiro Espirito Santo Silva, banquier, avec adresse professionnelle au 195, Av. Da Liberdade, 1250-142 Lisbonne, Portugal,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant,

- M. Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03968. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012029.3/521/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**OPEN S.A., Société Anonyme,  
(anc. OPEN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 64.594.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OPEN HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 584 du 12 août 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 64.594.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Marie-Catherine Brunner, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en OPEN S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2. Changement de l'objet social pour lui donner un objet de société de participation financière et modification subséquente de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

3. Modification de l'article douze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en OPEN S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OPEN S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

*Troisième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, C. Brunner, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

E. Schlessner.

(012651.3/227/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**OPEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.594.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

E. Schlessner.

(012653.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**KANEBO INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Signature.

(012217.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**KANEBO INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.118.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 8 décembre 2003*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Milan Janku, homme d'affaires, demeurant à Prague, République Tchèque, Président.
- Monsieur Karl-Heinz Hauptmann, homme d'affaires, demeurant à Prague, République Tchèque.
- Monsieur Peter Fellegi, homme d'affaires, demeurant à Prague, République Tchèque.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00200. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012215.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**FASE FINTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 67.903.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue de façon extraordinaire le 26 janvier 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société FASE FINTEK S.A. tenue de façon extraordinaire à Luxembourg, le 26 janvier 2004, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 6-12 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur José-Marc Vincentelli né à Ajaccio (France) le 9 juillet 1955, et de Monsieur Raffaele Gentile né à Salerno (Italie) le 18 octobre 1950, de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat, et leur donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée nomme:

- M. Rémy Meneguz, Expert-comptable, né à Tressange (France) le 22 mai 1950 demeurant professionnellement à 6-12 place d'Armes L-1136 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) Administrateur;

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés, né à Turi (Italie) le 29 mai 1955, 1950 demeurant professionnellement à 6-12 place d'Armes L-1136 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) Administrateur;

avec effet à dater de la présente Assemblée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012036.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

**FASE FINTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 67.903.

Suite au transfert du siège social de la société FASE FINTEK S.A., la convention de domiciliation signée entre la BANCA DI ROMA INTERNATIONAL et la société FASE FINTEK S.A. a été résilié en date du 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012032.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

**TECTONIX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 77.864.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Signature.

(012246.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

**TECTONIX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 77.864.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
tenue extraordinairement le 29 décembre 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.  
Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07625. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(012247.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

---

**TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 17.087.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 1979, acte publié au Mémorial C n° 27 du 8 février 1980, modifiée par acte sous seing privé en date du 12 mars 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 186 du 2 février 2002.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(012457.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---

**TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 17.087.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 1979, acte publié au Mémorial C n° 27 du 8 février 1980, modifiée par acte sous seing privé en date du 12 mars 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 186 du 2 février 2002.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(012455.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

---